

Pêche loisir sur la côte de Nacre : le quota de thon interroge

Le président de la Fédération de la Plaisance et des Pêches en mer est venu à Lion-sur-Mer rencontrer les clubs locaux.



Jean Mitsialis, le nouveau président de la Fédération de la Plaisance et des pêches en mer se déplace à la rencontre des clubs locaux. Dans le Calvados, il a été accueilli jeudi 12 janvier à Lion sur mer, par le Maire, Dominique Régeard, à gauche. À droite, Dominique Viard, vice-président de la FNPP et Arlette Halley, présidente du comité départemental. ©Liberté

Par **Rédaction Caen** Publié le 21 Jan 23 à 10:59

En décembre 2022, la **Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer** (FNPP) a élu son nouveau président : Jean Mitsialis. Il a été accueilli jeudi 12 janvier, par Dominique Régeard, à la mairie de **Lion-sur-Mer**, où il a reçu les clubs du Calvados, essentiellement de la cote de Nacre. Dans le Calvados, on dénombre aujourd'hui six clubs, de Ouistreham à Isigny et 300 adhérents.

2% du prélèvement des poissons

L'objectif des clubs locaux, organisés en fédération, c'est de promouvoir et de défendre une pêche de loisir écoresponsable, respectueuse de l'environnement et des ressources. » La pêche de loisirs ne représente que 2% du prélèvement global » précise à cet égard **Arlette Halley** fraîchement élue à la tête du comité départemental du Calvados.

Une pêche et une plaisance plaisir

« Ce que l'on veut », poursuit Stéphane Bradic, chef de port à Ouistreham et président de son club, « c'est se faire plaisir sur l'eau, que ce soit à voile, à moteur, ou en pêche à pied. La plaisance, c'est un réseau d'adeptes qui créent du lien en chaîne et c'est ainsi que de nouveaux adhérents rejoignent les clubs. À Ouistreham, nous sommes environ 120 ».

Un thon tous les dix ans

Quelques problématiques sont régulièrement soulevées par les représentants de la pêche loisir. Ils regrettent en particulier de ne pas pouvoir pêcher davantage le thon. « Lorsqu'il s'agit de limiter la pêche au bar à deux par pêcheur et par jour, nous comprenons, car cela permet de préserver la ressource », explique Christophe Dupost du club de Lion-sur-Mer. « Mais, pour le thon, une ressource longtemps surveillée, mais qui n'est plus en danger aujourd'hui, comment comprendre que la réglementation nous autorise un thon par bateau tous les dix ans ? Nous souhaitons que notre parole soit entendue ». « Sur cette question », indique Jean Mitsialis, « la FNPP se bat. Nous avons attaqué au tribunal les arrêtés d'autorisation de pêche au thon pour 2019,2020 et 2021, et nous avons gagné. C'est une grande avancée ».

Éoliennes en mer : « les poissons s'habituent »

Parmi les questions qui inquiètent la pêche de loisir, les clubs citent aussi le développement des parcs éoliens en mer, un sujet qui touche le Calvados. « La FNPP n'est pas contre, et cela mérite plus d'études, indique Jean Mitsialis. Car on note que les poissons partent dans un premier temps, puis reviennent lorsqu'ils s'habituent au nouvel environnement ».